

06 sep 2013 -17:27

Le SPF Finances recouvre 96,16 % de la taxe de circulation en Wallonie

De façon spontanée, la taxe de circulation est payée à 81,64% en Wallonie. Après l'action du SPF Finances, le taux de recouvrement de la taxe de circulation est de 96,16%.

En Wallonie, sur les 630.496.654,20 € de taxe de circulation dus, 514.723.779,10 € sont payés de façon spontanée et 91.548.348,43 € sont récupérés par les différentes actions du SPF Finances : l'enrôlement, les actions des douaniers (scan-plaque), le travail des receveurs des contributions directes et l'application de la balance fiscale. Il ne reste donc plus que 24.224.526,67€ à recouvrer, c'est-à-dire à peu près 3.84 %.

Les chiffres pour Bruxelles sont un recouvrement total de 96,7%.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be